

INFORMATION CONCERNANT UNE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU POTABLE SUR UNE PARTIE DE LA COMMUNE DE VAUX

Une contamination bactériologique sur le réseau alimentant une partie de la commune de VAUX (voir listing) a été mise en évidence par les services de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne lors de contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine.

Ainsi, l'eau distribuée dans les zones définies sur le listing joint ne peut être utilisée pour le moment pour les usages suivants :

- **consommation humaine : boisson, cuisson, préparation des aliments, des boissons (boissons chaudes, froides et des glaçons),**
- **soins d'hygiène pour les enfants de moins de 6 mois et lavage des dents,**
- **soins médicaux.**

Pour ces usages, l'eau produite à l'aide de dispositifs individuels de traitement de l'eau à domicile (filtres, carafes filtrantes, adoucisseurs, osmoseurs) est soumise aux mêmes restrictions d'usage que ci-dessus.

Pour les autres usages, aucune précaution n'est à prendre :

- **autres usages d'hygiène : toilettes pour les adultes et enfant de plus de 6 mois (au gant, bain ou douche),**
- **usages domestiques : vaisselle, lessive, lavage des sols,**
- **arrosage et irrigation des potagers et cultures destinées à la consommation humaine,**
- **abreuvement des animaux.**

Un arrêté municipal portant restriction des usages de l'eau du robinet a été pris, le 25 octobre 2024, pour l'ensemble des secteurs concernés (voir listing).

Quels risques sanitaires ?

Le risque principal de la consommation d'eau contaminée est l'apparition de troubles gastro-intestinaux en général bénins. En cas de doute, il est conseillé de consulter un médecin.

Mesures prises et analyses en cours

Les SIVOM Rive Gauche du Cher et SIVOM Région Minière réalisent actuellement des purges et effectuent une désinfection des réseaux.

Des analyses de l'eau sont en cours pour vérifier l'efficacité des mesures mises en place, les résultats sont attendus en début de semaine prochaine. Ils conditionneront le maintien ou la levée des restrictions de consommation.

Les habitants concernés par la restriction sont invités à se rendre à la mairie où une distribution d'eaux embouteillées est organisée sur la base de 1,5 litre par personnes et par jour. Les personnes qui ont des difficultés à se déplacer peuvent contacter la mairie au 04.70.06.00.17, une livraison sera faite

Commune de VAUX :

ALLEE DU CHATEAU
ARGENTIERES
CHEMIN DE LA CROIX ROUGE
CHEMIN DES COTES DE BARGE
CHEMIN DES ENCHAUMES
CHEMIN DES VIGNERONS
IMPASSE DE LA CHAPELLE
IMPASSE DE LA SOURCE MADELEINE
IMPASSE DE LA TREILLE
IMPASSE DES ALLIES
IMPASSE DES CHAPUTS
IMPASSE DES GOUTAIS
IMPASSE DES VIGNERONS
IMPASSE DU CHATEAU
IMPASSE DU MARRONNIER
IMPASSE DU MOULIN
IMPASSE DU SOLEIL COUCHANT
IMPASSE DU SOLEIL LEVANT
IMPASSE DU VIGNOBLE
IMPASSE SAINTE MARGUERITE
L ECLUSE DE CHANTEMERLE
L ECLUSE DES ROUSSETS
LA MAISON DU GARDE
LA ROUSSILLE
LE MOULIN DES TRILLERS
LES BERNARDS
LES BRANDES
LES GALITRATS
LES GENS DUPOUX
LES GODETS
LES GOUTAIS
LES JOIGNEAUX
LES ROCHETTES
LES TERRES ROUGES
LES TRILLERS
LES VAZENTONS
RESIDENCE LES TRILLERS
RESIDENCE SAINT GEORGES
RESIDENCE SAINT HIPPOLYTE
ROUETTE DES JAPELOUX
ROUTE DES BOURBONS
ROUTE DES ECLUSES
ROUTE DES SOURCES
RUE DE CHANTEMERLE
RUE DE LA CASSINE
RUE DE LA FONTAINE
RUE DE LA GRENADIERE
RUE DE LA TREILLE
RUE DES AVIATEURS

RUE DES CEPAGES
RUE DES CHAPUTS
RUE DES CHEMINOTS
RUE DES DEUX FONTAINES
RUE DES GRANDES VIGNES
RUE DES PLAINES
RUE DES POIRIERS
RUE DES PRES
RUE DES RUCHES
RUE DU BOIS
RUE DU CLOS
RUE DU CUVIER
RUE DU GUE
RUE DU PRESOIR
RUE DU VIGNOLE
RUE SAINT HIPPOLYTE
RUE SAINT JEAN
RUE SAINT VINCENT
SALLE DES SPORTS